

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans **Cinquante mois d'occupation allemande** (Volume 2 : 1916) du

SAMEDI 17 JUIN 1916

Les journaux bruxellois qui, pour ne pas courber la tête devant, la censure ennemie, ont cessé de paraître depuis le 20 août 1914, possédaient des réserves de papier qu'ils avaient même augmentées par la suite, en vue du moment de la paix, c'est-à-dire pour une éventuelle réapparition. Mais le papier se fait rare et cher dans les officines des feuilles allemandes. Dès lors, la méthode suivie par les Allemands est simple et invariable. Par ordre supérieur, tous les stocks de papier sont saisis dans les bureaux des anciens organes belges et mis à la disposition du **Belgischer Kurier** et des autres journaux censurés (**Note**).

Un directeur de journal fait cette observation à l'agent allemand préposé à l'enlèvement des bobines :

- *La Convention de La Haye n'autorise les réquisitions que pour les besoins militaires. Ce n'est pas le cas en l'occurrence. D'ailleurs, il y a encore du papier sur le marché, et les journaux paraissant actuellement s'en procureront aisément en payant le prix du moment.*

Réponse :

- *Vous n'avez pas à discuter les actes du gouvernement général.*

On enlève donc plusieurs centaines de mille kilogrammes de papier que des « *Einkauf-* » et « *Verkaufbureaus* » revendent ensuite à gros prix à des feuilles censurées. Quant aux propriétaires que l'on dépouille ainsi de leur bien, on leur promet qu'ils seront payés plus tard, quand Berlin aura fixé les prix !

Ainsi se vérifie chaque jour davantage l'exactitude de cette parole dite récemment par un officier à un châtelain qui se lamentait de voir les plus beaux noyers de son parc tomber sous la cognée allemande :

- *Nous savons que nous ne pourrons pas rester en Belgique ; nous avons ordre de la vider avant de partir.*

* * *

Parmi les droits élémentaires du citoyen, il en est un que nul n'a jamais songé à contester : c'est le droit pour un commerçant de fermer son magasin s'il juge cette fermeture conforme à ses intérêts. Nombre de magasins d'objets d'art ont descendu leurs volets depuis des mois, afin de supprimer des frais inutiles. Les Allemands ne l'entendent pas ainsi. Ils intimement l'ordre – notamment aux maisons Guastalla et Van Aerschodt, rue Royale – de rouvrir. Ailleurs, ils font crocheter les serrures des magasins anglais,

français, dont les patrons et employés sont à la guerre, La "*Kommandantur*" désire que Bruxelles ait un aspect de ville où les affaires ne souffrent pas de l'occupation. Elle installe des séquestres ou des employés allemands dans les établissements qu'elle "*rappelle à la vie*" ; de cette façon, et si la vente ne couvre pas les frais, elle met quelques objets à l'encan à la fin du mois pour payer les préposés. Ainsi un triple but est atteint : l'ennemi est lésé, un profit entre dans une poche allemande, et l'étranger neutre qui traverse la capitale de la Belgique racontera peut-être dans son pays qu'à Bruxelles tout a l'air d'aller au mieux sous la meilleure des dominations.

Quant aux mesures qui ont pour but d'asservir le pays aux intérêts exclusifs de l'Allemagne, on ne saurait, les dénombrer. C'est à l'énoncé de ces mesures que sont consacrées presque toutes les pages du ***Bulletin des lois et arrêtés pour le territoire belge occupé***, qui en est à son 222ème numéro. Et que d'arrêtés non publiés qui ont force de loi sans que nul, à part ceux qui les ont rédigés, en connaisse le texte !

Voici qu'il est défendu (mais l'interdiction n'est publiée nulle part) d'importer du tabac de Hollande. Pourquoi ? Pour que tout le tabac qui arrive en Hollande, des Indes Néerlandaises et d'ailleurs, et qui n'est pas consommé en Hollande même, demeure disponible pour les fabricants allemands exclusivement. Ceux-ci pourront ainsi l'acheter et

l'importer à meilleur prix ; ils vendront en Belgique leurs cigares disponibles ; quant aux fabricants belges, privés de matières premières, ils devront fermer leurs portes ou réduire leur fabrication. Les trouvailles de ce genre ne se comptent plus. Cela n'empêche pas le gouvernement général de nous assurer par voie d'affiche, qu'il facilite ici, par tous moyens, la reprise des affaires ... Et le baron von Bissing déclare à des interviewers américains que tout serait parfait en Belgique si les Belges voulaient bien y mettre un peu plus de bonne volonté (2) ... N'a-t-il pas annoncé publiquement que vu la pénurie des vivres, il ne réquisitionnerait plus en Belgique pour les besoins de l'armée ? Il prend soin de taire que l'Allemagne fait enlever en ce moment tout ce qui existe dans nos magasins en fait de tissus, cotons, lainages, toiles, et le distribue à ses commerçants et à ses populations. Comme nous manquons d'enthousiasme devant ce détroussement de tout un pays, son Excellence proclame au correspondant d'une feuille de New-York qu'elle considère le Belge comme un « *rébus psychologique* ».

Notes (qui ne sont pas d'origine).

Roberto J. **Payró** ; « *Les Allemands en Belgique. La presse durant l'Occupation* » :

<http://www.idesetautres.be/upload/PAYRO%20PRENSA%20DURANTE%20OCCUPACION%20FR%2019190613.pdf>

« *Interview* » du gouverneur-général en Belgique von BISSING par le journaliste américain Raymond SWING (correspondant du **Chicago Daily News**), reproduit dans **Kölner Tageblatt** du 6/6/1916, voir e. a. : « *Quelques nobles visiteurs* » (chapitre XIII de 1916) in WHITLOCK, Brand ; **La Belgique sous l'occupation allemande : mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles** (Paris ; Berger-Levrault ; 1922), pages 334-337.

<http://idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIUM%20UNDER%20GERMAN%20OCCUPATION%202%20CHAPTER%2020.pdf>

“*De huichelaar von Bissing*” in **Ons vaderland**, 22/07/1916 :

http://archivesenligne.pasdecalais.fr/cache/serie_pg_pg_062_0001_pg_062_0001-0195.pdf